



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

**OBJET : 23-1 - JARDIN D'ENFANTS  
SAINT-ANTOINE - RUE SAINT-  
ANTOINE - RUE DU TRIBUNAL -  
CREATION D'OUVERTURES - DEPOT  
D'UNE DECLARATION PREALABLE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**990/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,  
Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,  
  
**Anthony CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 23 mars 2012**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROBOS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Audouin RAMBAUD  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Carine CURTET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

23-1 - JARDIN D'ENFANTS SAINT-ANTOINE - RUE SAINT- ANTOINE - RUE DU TRIBUNAL - CREATION D'OUVERTURES  
- DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Par délibération en date du 24 février 2005, l'Assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique pour une durée de 20 ans avec l'Association diocésaine de Nice afin de maintenir et pérenniser en centre ville le jardin d'enfants Saint-Antoine. Cet établissement constitue en effet la seule structure d'accueil de la petite enfance au cœur de la ville.

L'immeuble, dont l'entrée principale se situe rue Saint-Antoine, possède également un accès sur la façade arrière donnant sur la rue du T.

Les utilisateurs du jardin d'enfants, afin d'optimiser l'occupation de la salle principale donnant sur rue, et répondre aux préconisations de la PMI (protection maternelle et infantile), demandent des aménagements sur la façade situés rue du T pour bénéficier de plus de lumière naturelle.

Il est donc proposé de créer une ouverture supplémentaire sur la façade rue du T, soit une grande fenêtre au gabarit identique à celui de celles existantes sur ce bâtiment, afin de respecter l'équilibre et les proportions des volumes, conformément au souhait préalable de l'Architecte Conseil de la Commune.

Les modifications de façade ont une incidence sur l'aspect extérieur de la construction, une autorisation préalable d'urbanisme est donc requise avant tout démarrage des travaux conformément au Code de l'Urbanisme.

Dans ce contexte, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de déclaration préalable.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

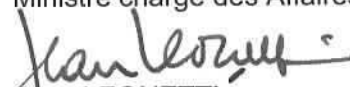
**A l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet consistant à créer une fenêtre supplémentaire sur la façade, rue du T, de l'immeuble occupé par le jardin d'Enfants Saint-Antoine situé rue de Fersen ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet et notamment sans que cela soit limitatif, la demande de déclaration préalable, la conformité et la visite de la Commission de sécurité et d'accessibilité.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N.23-1 - JARDIN D'ENFANTS SAINT-ANTOINE - RUE SAINT- ANTOINE  
- RUE DU TRIBUNAL - CREATION D'OUVERTURES - DEPOT D'UNE  
DECLARATION PREALABLE - AUTORISATION DE SIGNATURE. -

Date de transmission de 03/04/2012

l'acte :

Date de réception de 03/04/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM990-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM990-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes